

## FORMALITES DE FIN D'ANNEE POUR LES CLASSES DE SECONDE

### **ARRET DE L'OBLIGATION D'ASSIDUITE**

L'obligation d'assiduité pour les élèves est exigée jusqu'au SAMEDI 6 JUIN 2026 à 12H10.

### **VIE SCOLAIRE**

Les élèves devront récupérer leur dossier d'inscription personnalisé à l'issue de leur conseil de classe auprès de leur professeur principal. En cas d'avis défavorable au projet de poursuite d'études demandé, les familles s'opposant à la décision du conseil de classe devront impérativement prendre contact dès le lendemain du conseil avec le secrétariat du lycée afin de convenir d'un rendez-vous avec le président du conseil. Les casiers devront être vidés et les cadenas retirés au plus tard **le vendredi 12 juin 2026**. Au delà de cette date les casiers seront vidés par nos soins et l'élève perdra la possibilité d'en louer un à la rentrée prochaine.

### **INSCRIPTION/ RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES :**

Tous les élèves rendent leurs manuels scolaires à la MDL avant de procéder à leur inscription auprès des CPE en vie scolaire bât. E. **Seule la présence de l'élève est requise**. Pour tous les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au lycée VAN DONGEN en 1ère générale, ou technologique le dossier d'inscription complété et signé devra être rapporté **selon le calendrier suivant**.

**Attention : pour les 1<sup>ère</sup> technologiques (ST2S, STMG) il s'agit d'une pré-inscription qui ne pourra être validée qu'après l'affectation officielle de l'inspection académique qui sera communiquée aux lycées le mardi 30 juin 2026.**

Il faut donc attendre les résultats des commissions d'affectation avant tout départ en vacances.

#### **JEUDI 11 JUIN 2026**

Classes	Ramassage des manuels à la MDL 11/06/26	Inscription 11/06/26 à la vie scolaire
2 <sup>nde</sup> 1	13h30	14h00
2 <sup>nde</sup> 2	14h00	14h30
2 <sup>nde</sup> 3	14h30	15h00
2 <sup>nde</sup> 4	15h00	15h30
2 <sup>nde</sup> 5	15h30	16h00
2 <sup>nde</sup> 6	16h00	16h30

#### **VENDREDI 12 JUIN 2026**

Classes	Ramassage des manuels à la MDL 12/06/26	Inscription 12/06/26 à la vie scolaire
2 <sup>nde</sup> 7	13h30	14h00
2 <sup>nde</sup> 8	14h00	14h30
2 <sup>nde</sup> 9	14h30	15h00
2 <sup>nde</sup> 10	15h00	15h30
2 <sup>nde</sup> 11	15h30	16h00
2 <sup>nde</sup> 12	16h00	16h30

**Attention :** Vous ne pourrez pas vous réinscrire si vous n'êtes pas en règle avec le C.D.I. (avoir rendu tous les documents empruntés ainsi que les manuels scolaires).

**La procédure de réinscription est obligatoire pour tout élève qui envisage de poursuivre sa scolarité au lycée. En aucun cas il ne sera automatiquement réinscrit.**